

ASSISTANCE TECHNIQUE

Rédaction de textes du cadre légal et réglementaire du tourisme à Madagascar

Termes de Référence

1. Contexte général

Le tourisme fait partie des secteurs prioritaires pour le Gouvernement de Madagascar comme porteur de croissance économique et créateur d'emplois aussi bien dans les zones urbaines que rurales comme indiqué dans sa Politique Générale de l'Etat (PGE) et le Plan Emergence Madagascar (PEM). Il est estimé que le tourisme contribue à hauteur de 6 % au Produit Intérieur Brut (PIB) et représente près de 6,5% des emplois formels du pays. Cependant, la destination Madagascar n'a recensé que 291.000 arrivées en 2018 ce qui est bien en deçà de son potentiel : elle est encore dans la phase d'exploration de début de son cycle de vie et se situe derrière les destinations voisines telles que Maurice, la Tanzanie ou le Kenya.

Le Gouvernement de Madagascar s'est fixé comme objectif d'atteindre 500.000 arrivées de touristes internationaux et USD 1,5 milliards de recettes touristiques en 2023 par une diversification du marché, notamment de l'offre touristique, la promotion et facilitation des investissements en infrastructures d'hébergement et de transport, l'amélioration de la connectivité aérienne, l'étalement de la saisonnalité et également, le développement du tourisme national. Un climat des investissements favorable, des investissements stratégiques coordonnés, la mise aux normes des activités touristiques, des chaînes d'approvisionnement et des réseaux logistiques peuvent générer des impacts socio-économiques positifs immédiats.

Le cadre légal et réglementaire régissant le secteur Tourisme a été défini en 1995 dans le Code du Tourisme et mis en place au début des années 2000 à travers différents textes d'application, dont certains ont fait l'objet d'amendements au fil des années. La révision du cadre légal et réglementaire existant fait partie des requêtes exprimées à la fois par les opérateurs touristiques et par la Direction Générale du Tourisme au sein du Ministère de tutelle pour un meilleur monitoring du secteur et une optimisation de sa contribution à l'économie nationale, suite à l'évolution importante du tourisme sur les 25 dernières années, au niveau national et international, aussi bien sur le plan opérationnel que commercial.

Le Projet Pôles Intégrés de Croissance et Corridors (PIC2) est une initiative du Gouvernement de Madagascar financée par la Banque Mondiale pour appuyer la mise en œuvre de la politique du tourisme de Madagascar. Il a pour objectif de soutenir le développement économique de zones et corridors à fort potentiel de croissance, par une dynamisation du Secteur Privé et l'appui aux secteurs porteurs que sont l'agribusiness et le tourisme. Sa phase 1 (PIC2.1) a démarré en 2015 et s'est clôturé en septembre 2019. La phase 2 (PIC2.2), approuvée fin 2018, se déroule de septembre 2019 à 2023.

Dans ce cadre, le Ministère des Transports, du Tourisme et de la Météorologie (MTTM), avec l'appui du Projet PIC2, recrute un expert national en rédaction de textes légaux et réglementaires pour les propositions de textes constituant le nouveau cadre légal et réglementaire du secteur tourisme, dans un processus de révision de l'existant (Code du Tourisme, textes d'application et autres textes réglementaires liés).

2. Objectifs

L'objectif de la mission d'appui au MTTM est de préparer et rédiger les projets de textes pour un cadre légal et réglementaire conforme aux objectifs du Gouvernement de Madagascar, aux réalités de la destination, aux besoins du marché international et national et à une nouvelle politique publique du tourisme.

Les projets de textes de loi devraient être présentés à l'Assemblée Nationale en 2020.

3. Etendue de la mission

Le Consultant travaillera en étroite collaboration avec le Consultant International en charge de définir un projet de Politique Publique du Tourisme, les personnes désignées par le MTTM et le Projet PIC2 qui leur fourniront tous les documents et informations nécessaires pour mener à bien leurs missions.

Il prendra en compte le fait que d'autres missions sont en cours, notamment celle consistant à réviser la réglementation du tourisme nautique et celle faisant l'évaluation des procédures d'octroi des licences/ permis / autorisations. Une autre mission est prévue faire l'analyse du cadre institutionnel du tourisme avant de se focaliser sur le cas spécifique de l'Office National du Tourisme de Madagascar (ONTM) et des Offices Régionaux du Tourisme (ORT).

A titre non exhaustif, le Consultant sera notamment en charge de :

- a) Avec le Consultant International, faire une revue documentaire sur les stratégies et politiques du tourisme à Madagascar, notamment le Tourism Master Plan de 2004, la composante tourisme du Madagascar Action Plan (2007) et la Lettre de Politique du Tourisme de 2017, et des objectifs du Gouvernement de Madagascar selon le PEM et la PGE,
- b) Faire un inventaire détaillé et une synthèse du cadre légal, réglementaire et fiscal existant s'appliquant au tourisme et contribuer à son évaluation (analyse SWOT & diagnostic correspondant). Cela inclut les textes régissant le droit foncier et la gestion environnementale,
- c) Faire la revue des projets de Code du Tourisme et autres textes réglementaires liés au tourisme rédigé entre 2006 et 2017 mais qui n'ont pas été présentés ou adoptés, en identifier les raisons et faire une évaluation globale à travers une analyse comparative des différents projets,
- d) Rencontrer les consultants travaillant sur (i) l'évaluation du cadre réglementaire du tourisme nautique, (ii) la révision des procédures d'octroi des licences/ permis / autorisations, (iii) l'harmonisation des textes liés au climat des investissements à Madagascar, et d'éventuels autres travaux de consultants liés au développement du tourisme, pour s'assurer d'une cohérence des conclusions et des recommandations,
- e) Participer aux consultations des acteurs du tourisme à Madagascar, publics et privés, notamment le Ministère de tutelle et ses Directions Régionales, l'Office National du Tourisme de Madagascar (ONTM) et les Offices Régionaux du Tourisme (ORT), la Confédération du Tourisme de Madagascar (CTM), les principaux groupements professionnels et les opérateurs privés à Antananarivo et dans les régions – plus particulièrement dans les zones d'intervention du PIC2 – pour identifier les problèmes rencontrés dans l'application des textes existants sur le plan opérationnel,
- f) Contribuer à l'analyse benchmark portant sur la réglementation et la fiscalité du tourisme, avec des illustrations concrètes,
- g) Contribuer à la définition des grands principes et des réformes à entreprendre sur le plan de la réglementation du tourisme à Madagascar, motivant la révision du cadre légal, réglementaire et fiscal existant et présentant les résultats attendus. Un résumé des révisions prévues sera présenté en préambule,

- h) Rédiger des propositions de refonte du Code du Tourisme et de ses textes d'application : une loi-cadre révisée et des textes d'application,
- i) Appuyer le Consultant International dans la présentation des motivations et des propositions de révision aux acteurs du tourisme, secteur public et secteur privé, pour discussion et rédaction de versions finales, dans le cadre d'un dialogue public privé structuré,
- j) Réaliser un dossier comprenant une synthèse des réformes contenues dans les projets de textes pour le Ministre de tutelle, en vue d'une présentation des projets de textes finaux en conseils du gouvernement et de ministres, et au niveau de l'Assemblée Nationale.

4. Livrables

Le tableau suivant donne le détail des livrables attendus.

N°	Etapes	Livrables	Durée
0	Compréhension de la mission et méthodologie	0. Rapport de démarrage précisant la méthodologie proposée, ainsi que le calendrier de la mission	5 jours
1	Évaluation et diagnostic	1.1. Inventaire, synthèse et évaluation du cadre légal, réglementaire et fiscal existant et diagnostic correspondant. 1.2. Analyse comparative et évaluation des projets de textes réglementaires du tourisme précédents 1.3. Contribution à l'analyse benchmark de 3 autres destinations et des grandes tendances mondiales en matière de textes de politiques publiques du tourisme	20 jours
2	Propositions	2.1. Résumé des projets de révision des textes réglementaires actuels 2.2. Projets de Loi Cadre & textes d'application 2.3. Contribution au compte rendu des discussions avec les acteurs du tourisme à Antananarivo et dans les régions, notamment dans les zones d'intervention du PIC2 – dans le cadre de dialogues public privé	45 jours
3	Finalisation d'un dossier	3. 1. Exposé des motifs et des résultats attendus 3.2. Synthèse des réformes proposées 3.3. Versions finales des projets de textes, loi-cadre et textes d'application	20 jours

5. Organisation de la mission

La durée estimative de cette mission est de 90 homme/jours, répartis sur une période maximale de six (6) mois. Le démarrage de la mission est prévu pour février 2019.

Les interlocuteurs du Consultant auprès du MTTM pour cette mission seront le Directeur du Cabinet et le Coordonnateur Général des Projets du Tourisme, et auprès du Projet PIC2, le Coordonnateur National et les équipes en charge du Tourisme.

Le Consultant adressera ses rapports au MTTM et au PIC2.

6. Qualifications et profils requis

- Niveau Master en droit spécialisé dans l'économie et l'environnement des affaires, ou autres domaines pertinents,

- Expériences effectives en matière de rédaction de projets de loi et de textes réglementaires,
- La connaissance de la réglementation du secteur privé et du tourisme à Madagascar serait un atout,
- Bonnes capacités d'écoute, de dialogue, d'analyse et de synthèse,
- Maîtrise du français et de l'anglais,
- La connaissance du contexte du tourisme à Madagascar serait un atout.

Le candidat peut être présenté par un Cabinet. Seuls les CV individuels feront l'objet d'évaluation pour ce recrutement